Document généré le 3 juin 2025 00:51

Cahiers québécois de démographie
Revue internationale d'étude des populations

Les travailleurs étrangers temporaires au Canada : une sous-classe d'employés ?
Temporary foreign workers in Canada — an under-class of employees?

Charles Fleury, Danièle Bélanger et Guillaume Haemmerli

Volume 47, numéro 1, printemps 2018

L'apport du longitudinal dans l'analyse des inégalités

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1062107ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1062107ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

1705-1495 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Fleury, C., Bélanger, D. & Haemmerli, G. (2018). Les travailleurs étrangers temporaires au Canada : une sous-classe d'employés ? *Cahiers québécois de démographie*, *47*(1), 81–108. https://doi.org/10.7202/1062107ar

Résumé de l'article

Au cours des années 2000, la politique migratoire du Canada a donné lieu à des développements visant l'accroissement du recours aux travailleurs étrangers munis d'un statut de résidence temporaire. Ce recours accru s'inscrit dans une tendance observée dans plusieurs pays du Nord qui consiste à valoriser et à faciliter la mobilité des travailleurs dans un marché du travail mondialisé. En dépit de la place croissante de ces travailleurs sur le marché du travail canadien, on connait encore peu de chose à leur sujet. Le présent article vise à pallier une partie de cette lacune en caractérisant ces travailleurs sur le plan professionnel et en analysant l'effet de leur statut de résidence sur leur revenu d'emploi. S'appuyant sur les données du recensement canadien de 2016, l'analyse révèle que les travailleurs temporaires possèdent, globalement, un revenu d'emploi inférieur à celui des immigrants économiques, qu'ils soient établis depuis peu au Canada ou qu'ils y soient depuis plus longtemps. En outre, elle montre que le statut de résidence temporaire peut devenir un facteur qui désavantage le travailleur et s'avérer un frein à l'amélioration de son revenu au fil du temps.

Tous droits réservés © Association des démographes du Québec, 2019

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Cahiers québécois de démographie
Vol. 47, n° 1, printemps 2018, p. 81-108

Les travailleurs étrangers temporaires au Canada : une sous-classe d'employés ?[1]

CHARLES FLEURY*, DANIÈLE BÉLANGER** ET GUILLAUME HAEMMERLI***

RÉSUMÉ

Au cours des années 2000, la politique migratoire du Canada a donné lieu à des développements visant l'accroissement du recours aux travailleurs étrangers munis d'un statut de résidence temporaire. Ce recours accru s'inscrit dans une tendance observée dans plusieurs pays du Nord qui consiste à valoriser et à faciliter la mobilité des travailleurs dans un marché du travail mondialisé. En dépit de la place croissante de ces travailleurs sur le marché du travail canadien, on connait encore peu de chose à leur sujet. Le présent article vise à pallier une partie de cette lacune en caractérisant ces travailleurs sur le plan professionnel et en analysant l'effet de leur statut de résidence sur leur revenu d'emploi. S'appuyant sur les données du recensement canadien de 2016, l'analyse révèle que les travailleurs temporaires possèdent, globalement, un revenu d'emploi inférieur à celui des immigrants économiques, qu'ils soient établis depuis peu au Canada ou qu'ils y soient depuis plus longtemps. En outre, elle montre que le statut de résidence temporaire peut devenir un facteur qui désavantage le travailleur et s'avérer un frein à l'amélioration de son revenu au fil du temps.

ABSTRACT

Temporary foreign workers in Canada — an under-class of employees ?

Over the 2000s, Canada's migration policy led to developments that aimed at increasing the use of temporary foreign workers. This trend is part of a movement observed in several countries of the Global North whereby the mobility of workers is deemed essential and it is facilitated in the context of a globalized labor market. Despite the growing importance of these workers in the Canadian labor market, little is known about them. The purpose of this article is to address this gap by examining the influence of workers' socio-professional characteristics and migration/residence status on employment income. Based on data from the 2016 Canadian Census, the analysis reveals that, overall, temporary workers enjoy lower employment income than economic immigrants, whether they are newly established in Canada or have been there

1. La présente recherche a été menée grâce au soutien financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

* Professeur agrégé, Département de sociologie, Université Laval, Québec, Canada
** Professeur titulaire, Département de géographie, Université Laval, Québec, Canada
*** Candidat au doctorat, Département de géographie, Université Laval, Canada

longer. In addition, the results show that temporary residence status can become a factor that puts the worker at a disadvantage and stands as a barrier to improving income over time.

Mots-clés :Travailleurs migrants ; migration temporaire ; revenus ; immigrants ; niveau de qualification ; Canada

Key words : Temporary foreign workers ; temporary migration ; income ; immigrant ; qualification level ; Canada

INTRODUCTION

Le Canada est connu pour sa politique migratoire souvent qualifiée en Europe de migration « choisie » étant donné son objectif explicitement économique (Gouvernement du Canada, 2001). À cette fin, la majorité des immigrants font partie de la catégorie des travailleurs qualifiés, lesquels sont sélectionnés, à l'aide d'un système de points, pour leurs caractéristiques individuelles, dont la formation, l'expérience professionnelle, la connaissance des langues officielles (l'anglais et le français), la capacité d'autonomie financière et la réception d'une offre d'emploi (Barbieri et Ouellette, 2012 ; IRCC, 2016). Dans ce contexte, l'insertion sur le marché du travail et les revenus de ces immigrants se retrouvent au cœur de nombreux travaux de recherche traitant de l'immigration au Canada (par exemple, Hou et Picot, 2016 ; Picot et Sweetman, 2005).

Au cours des années 2000, la politique migratoire du Canada a donné lieu à des développements visant l'accroissement du recours aux travailleurs étrangers temporaires[2] afin de parfaire l'arrimage entre la sélection des immigrants et les besoins du marché du travail (Piché, 2012 ; Alboim et Cohl, 2012 ; Nakache et Kinoshita, 2010). C'est ainsi qu'en 2006, pour la première fois, le nombre de travailleurs temporaires présents au pays dépassait le nombre de nouveaux résidents permanents admis lors de la même année. Entre 2005 et 2013, le nombre de travailleurs temporaires présents annuellement a augmenté de 43 %, culminant avec 443 654 en 2013 alors que 259 024 nouveaux résidents permanents étaient admis la même année (CIC, 2015a et 2015b)[3]. Le recours plus fréquent aux travailleurs temporaires s'est accompagné d'un pouvoir accru des employeurs du secteur privé dans le recrutement et la gestion de ces derniers.

Ces changements s'inscrivent dans une tendance observée dans plusieurs pays du Nord qui consiste à valoriser et à faciliter la mobilité des travailleurs dans un marché du travail mondialisé afin, selon les gouvernements, de pallier les pénuries de main-d'œuvre et de permettre aux

2. Le Gouvernement du Canada qualifie ces travailleurs de « travailleurs temporaires ». Ces personnes sont autorisées à travailler au Canada pour autant qu'elles satisfassent aux exigences d'un des deux grands programmes : le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) ou le Programme de mobilité internationale (PMI) (Gouvernement du Canada, 2017). Ces personnes ont un statut de résident et de travailleur à durée déterminée et se doivent de renouveler leur statut ou de quitter le territoire au terme de leur titre de séjour. Afin d'alléger le texte, dans le cadre de cet article, nous utiliserons les termes « travailleurs temporaires » et « temporaires » comme des synonymes du terme « travailleurs étrangers temporaires ».
3. Calcul des auteurs du total des résidents temporaires détenteurs d'un permis de travail présents au Canada le 1er décembre de chaque année.

employeurs de recruter les travailleurs les plus performants possible (Boyd et Alboim, 2012 ; Pellerin, 2011). Si les employeurs et les gouvernements voient d'un bon œil la capacité d'avoir recours à une main-d'œuvre étrangère flexible répondant à des besoins ciblés et à court terme, nombre de chercheurs et plusieurs organismes de protection des droits des travailleurs conçoivent plutôt les programmes de travail temporaire comme une source de précarité et de vulnérabilité, ayant à la fois des répercussions sur les migrants eux-mêmes, sur les autres travailleurs et sur le marché du travail. Les travaux existants critiquent les programmes qui ouvrent la porte à l'exploitation d'une main-d'œuvre étrangère, flexible et bon marché (Fudge et MacPhail, 2010 ; Noiseux, 2012 ; Faraday, 2014 ; Piché, 2012 ; Gayet, 2010 ; Depatie-Pelletier et Robillard, 2014 ; Goldring et Landolt, 2012 et 2013). Certains syndicats et groupes de citoyens, quant à eux, voient les travailleurs temporaires comme une menace pour les travailleurs locaux en recherche d'emploi (Soussi, 2012), abondant dans le sens d'une critique de la notion de pénurie de main-d'œuvre (McQuillan, 2013). Ainsi, la question de l'immigration temporaire au service du marché du travail fait l'objet de polémiques, rendant ce volet de la politique migratoire sujet à de fréquentes révisions administratives de la part des leaders politiques qui tentent de prendre en compte les différentes parties prenantes et leurs intérêts divergents.

En dépit de la place croissante qu'occupent ces travailleurs sur le marché du travail canadien, on connait encore peu de chose à leur sujet. Peu d'études quantitatives ont examiné leurs caractéristiques professionnelles et aucune n'a analysé comment ils se positionnent quant aux revenus par rapport aux immigrants économiques[4] ayant le droit de résider au Canada de manière permanente. L'objectif de cet article est de pallier quelques-unes de ces lacunes en caractérisant ces travailleurs sur le plan professionnel et en analysant l'effet de leur statut de résidence sur leur revenu d'emploi. L'analyse s'appuie sur les données du recensement canadien de 2016 disponibles depuis peu dans les centres de données de recherche[5]. Les résultats révèlent que les travailleurs temporaires jouissent, globalement, d'un revenu d'emploi inférieur à celui des immigrants économiques, qu'ils soient établis depuis peu au Canada ou qu'ils y soient depuis plus longtemps. En

4. Les immigrants économiques sont les immigrants admis au Canada sous les catégories suivantes : travailleurs qualifiés, catégorie de l'expérience canadienne, travailleurs de métier, catégorie du démarrage d'entreprise, investisseurs, entrepreneurs et travailleurs autonomes, catégorie des travailleurs autonomes, catégories économiques du Québec, candidats des provinces, catégories « garde d'enfants » et « soins aux personnes ayant des besoins médicaux élevés », catégorie « immigrants investisseurs en capital de risque », aides familiaux résidants au Canada et programmes pilotes d'immigration au Canada atlantique. L'immigrant économique peut être un demandeur principal ou un demandeur secondaire (conjoint, conjointe, enfant).

5. Les analyses contenues dans ce texte ont été réalisées au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS), membre du Réseau canadien des centres de données de recherche (RCCDR). Les activités du CIQSS sont rendues possibles grâce à l'appui financier du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), de Statistique Canada, du Fonds de recherche du Québec — Société et culture (FRQSC), du Fonds de recherche du Québec — Santé (FRQS) ainsi que de l'ensemble des universités québécoises qui participent à leur financement. Les idées exprimées dans ce texte sont celles des auteurs et non celles des partenaires financiers.

outre, ils montrent que le statut de résidence temporaire peut devenir un facteur qui désavantage le travailleur et s'avérer un frein à l'amélioration de son revenu au fil du temps.

L'article se divise en quatre parties. La première discute du statut de travailleur temporaire au Canada et de quelques travaux ayant porté sur ce sujet au cours des dernières années. La deuxième présente et justifie les choix méthodologiques ainsi que l'utilisation des données du recensement de 2016 pour répondre aux objectifs de recherche. La troisième caractérise les travailleurs temporaires sur le plan professionnel et les compare aux immigrants économiques, distinguant ceux qui sont arrivés au Canada récemment de ceux qui y sont depuis au moins 5 ans. Enfin, la quatrième partie analyse l'effet du statut de résidence temporaire sur le revenu d'emploi et cherche plus spécifiquement à expliquer pourquoi les travailleurs temporaires jouissent d'un revenu d'emploi plus faible que les résidents permanents récemment arrivés au Canada. Nous revenons sur les résultats et discutons de leur portée en conclusion.

LES TRAVAILLEURS TEMPORAIRES AU CANADA

La grande catégorie administrative des résidents temporaires[6] au Canada inclut les travailleurs temporaires, les étudiants internationaux et les demandeurs d'asile. Les travailleurs sont admis dans le cadre de deux grands programmes : le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et le Programme de mobilité internationale (PMI). Le PTET regroupe les aides-familiaux, les travailleurs agricoles et les autres travailleurs temporaires. Ces derniers sont divisés selon qu'ils occupent des professions spécialisées ou peu spécialisées. En 2014, les deux premiers pays d'origine des participants au PTET étaient les Philippines et l'Inde, alors que pour le PMI, il s'agissait des États-Unis et de l'Inde. Selon le niveau de spécialisation, nous observons une croissance à tous les niveaux entre 2005 et 2014. Les données administratives ne contiennent pas d'information sur la répartition des travailleurs temporaires selon le secteur d'emploi.

Il est intéressant de noter que les études sur la place des personnes nées à l'étranger sur le marché du travail n'abordent pas de manière conjointe ou comparée les travailleurs selon leur statut migratoire, bien que les deux groupes soient admis au Canada afin d'être insérés au marché du travail. En fait, il est possible que des migrants temporaires et des immigrants occupent des emplois similaires au sein des mêmes entreprises. Les programmes Entrée express (fédéral) et ARIMA (Québec) qui préconisent l'immigration de personnes ayant une offre d'emploi avant leur arrivée témoignent de l'accent mis sur l'insertion rapide en emploi pour les travailleurs qualifiés à qui on octroie la résidence permanente à l'entrée. L'étude et l'analyse séparée des travailleurs selon leur statut migratoire semblent ainsi de moins en moins cohérentes avec les politiques actuelles et la réalité du marché du travail. Notons qu'en 2016, l'ensemble des personnes nées à l'étranger, peu importe leur statut de résidence, représentait un peu plus du quart des personnes en emploi âgées de 15 ans et plus[7].

6. La seconde grande catégorie administrative est celle des résidents permanents.
7. Information tirée de l'exploitation des données détaillées du recensement canadien de 2016.

Il ne fait aucun doute que le statut de résident temporaire offre un accès restreint aux droits comparativement à celui de résident permanent. Alors que ces derniers possèdent tous les droits sauf celui de voter, les personnes séjournant de manière temporaire au Canada ont des droits sociaux plus limités qui varient selon le programme au sein duquel elles sont admises, ainsi que selon leur pays d'origine (en vertu d'ententes bilatérales). Par exemple, certains groupes de travailleurs temporaires doivent souscrire à une assurance-santé privée, certains n'ont pas le droit d'entreprendre des études tout en travaillant et certains n'ont pas le droit de migrer accompagnés des membres de leur famille. De plus, certains permis de travail temporaire lient le travailleur à un seul employeur alors que d'autres sont ouverts et donnent la liberté de changer d'employeur (IRCC, 2019)[8].

Par ailleurs, les nombreux travaux qui soulignent la précarité des travailleurs temporaires au Canada portent principalement sur les travailleurs agricoles et les aides familiales[9]. Étant donné que ces travailleurs sont soumis au risque d'être expulsés sans recours et vivent en général dans une situation de dépendance vis-à-vis de leur employeur, les analyses montrent unanimement leur précarité d'emploi et de statut de résidence. Les conditions de séjour des travailleurs temporaires varient selon le niveau de qualification des emplois occupés. À ce titre, les travailleurs occupant des emplois peu ou non qualifiés n'ont pas accès au statut plus enviable de résident permanent (étape menant à la citoyenneté), contrairement à ceux et celles qui occupent des emplois qualifiés. Goldring et Landolt (2013) soulignent, en ce sens, que cette scission fondamentale au sein des travailleurs temporaires témoigne de deux constructions politiques différentes : d'une part les qualifiés désirables, considérés comme des citoyens potentiels, et, d'autre part, les peu qualifiés, qui se retrouvent confinés au statut de non-citoyens précaires et qui ont l'obligation de quitter le territoire à la fin de leur contrat de travail sans possibilité de devenir résident permanent.

D'un point de vue méthodologique, nombre de travaux qui documentent la précarité des travailleurs temporaires ont recours à des méthodes de recherche qualitatives et ethnographiques qui s'intéressent à l'expérience des migrants et aux rapports de pouvoir qui existent entre eux et leurs employeurs. Ces recherches soulignent comment la structure des programmes contribue à renforcer les inégalités entre employeurs et travailleurs et entre travailleurs eux-mêmes. Ces travaux abordent les programmes de façon critique en prenant en compte les inégalités mondiales dans lesquelles ils s'inscrivent et l'idéologie qui les sous-tend et les justifie (Dauvergne et Marsden, 2014). En parallèle à ces riches travaux ethnographiques et critiques, il existe très peu d'analyses quantitatives sur les travailleurs temporaires au Canada. Cette situation s'explique par l'existence de seulement deux sources de données : les données administratives qui s'avèrent très sommaires

8. Pour des exemples de restrictions sur les permis de travail temporaires, voir : http ://www.cic.gc.ca/english/helpcentre/answer.asp ? qnum=169&top=17.
9. Il existe un vaste corpus de travaux sur ces deux groupes de travailleurs temporaires et les programmes qui les encadrent. Nous ne citons ici que quelques exemples. Sur le Programme des aides familiaux résidants, voir Arat-Koc (1997) et Pratt et Johnston (2014) ; sur les programmes de travailleurs agricoles, voir Basok (2002), Basok et collab. (2014), Basok et Bélanger (2016), Bélanger et Candiz (2014, 2015), Bauder (2008), Hennebry and Preibish (2012), Preibisch (2010) et McLaughlin et Hennebry (2013).

et le recensement de la population[10], qui, malgré les possibilités qu'il offre, comporte des limites, comme nous le verrons plus loin.

Les rares analyses quantitatives qui prennent en compte les travailleurs temporaires étudient essentiellement l'effet d'avoir été temporaire ou non avant de devenir résident permanent sur les revenus d'emploi (Sweetman et Warman, 2009 ; Hou et Bonikowska, 2015). À notre connaissance, une seule étude quantitative s'intéresse aux caractéristiques des travailleurs temporaires et à leur insertion sur le marché du travail canadien (Thomas, 2010). S'appuyant sur les données du recensement de 2006, celle-ci porte sur les temporaires qui travaillaient à temps plein (plus de 30 heures par semaine) et les compare aux personnes nées au Canada, aux immigrants établis (présents au Canada depuis au moins 5 ans) et aux immigrants récents (présents au Canada depuis moins de 5 ans). Parmi les principaux résultats, cette étude révèle que les résidents non permanents gagnent moins que les travailleurs nés au Canada et les immigrants de longue date. Ces différences seraient attribuables, selon l'auteur, à l'agencement des diverses professions exercées par les résidents non permanents et à leur pays d'origine. À ce propos, l'auteur observe une grande hétérogénéité parmi les travailleurs temporaires, les résultats obtenus sur le marché du travail variant fortement selon le niveau de compétence de l'emploi.

Aussi intéressante que soit cette étude, elle comporte selon nous des limites importantes que nous souhaitons dépasser dans le présent article. D'une part, elle ne distingue pas les résidents temporaires selon la durée de leur séjour au Canada, ce qui pourrait expliquer en partie l'effet négatif du statut temporaire sur le revenu. Plusieurs travaux portant sur l'insertion des immigrants ont en effet montré que la situation économique des immigrants s'améliorait avec le temps passé au Canada, au point de rejoindre celles des personnes qui y sont nées (De Silva, 1997 ; Hiebert et Sherrell, 2009 ; Lacroix, 2013 ; Renaud et collab. 2001 ; Xue, 2008). Selon les chiffres publiés par Thomas, « 29 % des travailleurs résidents non permanents dénombrés vivaient au Canada cinq ans avant la date du recensement » (Thomas, 2010 : 41). D'autre part, faute de données sur la catégorie d'admission, cette étude compare les résidents temporaires à l'ensemble des immigrants, peu importe que ceux-ci aient été admis au Canada comme immigrant économique, candidat au regroupement familial ou réfugié. Cette non-prise en compte de la catégorie d'admission est susceptible de biaiser les résultats, le niveau de qualification et les modalités d'insertion économique variant sensiblement selon ces catégories (Wilkinson, 2017 ; Xue, 2008). En outre, Thomas inclut dans son analyse les résidents temporaires qui sont au Canada pour étudier. Il observe ainsi que 6 % des résidents non permanents travaillent comme assistant à l'enseignement et adjoints à la recherche au niveau postsecondaire. Cela nous semble problématique dans la mesure où ce type d'emploi se trouve souvent à la frontière de l'emploi et de la formation. Enfin, les données sur lesquelles s'appuie son étude datent de plus de dix ans. Or, comme nous l'avons vu précédemment, le nombre de travailleurs temporaires au Canada a augmenté de manière importante depuis 2006 et il nous apparait important d'actualiser le profil de ces derniers.

10. L'Enquête sur la population active (EPA) ne permet pas de dénombrer les travailleurs étrangers temporaires.

S'inspirant largement de l'étude de Thomas, notre analyse vise à décloisonner les catégories de statut permanent et temporaire afin de cerner l'impact du statut de résidence temporaire sur le revenu d'emploi des travailleurs temporaires. Elle innove en ce qu'elle tient compte de la durée de séjour des travailleurs temporaires et les compare aux immigrants économiques. En outre, afin de réduire l'hétérogénéité de ces catégories de résidents, elle centre son regard sur les personnes qui occupaient un emploi à titre d'employé et qui n'étaient pas aux études et propose une analyse différenciée selon le niveau de compétence de l'emploi occupé. Enfin, elle s'appuie sur les données disponibles les plus récentes, soit celles du recensement canadien de 2016, ce qui permettra d'actualiser les connaissances sur cette population en croissance.

MÉTHODOLOGIE

Tel que précisé plus haut, l'analyse s'appuie sur les données du recensement canadien réalisé par Statistique Canada en 2016. D'entrée de jeu, il faut reconnaitre les limites du recensement pour étudier les travailleurs temporaires, celui-ci ne recensant qu'une partie d'entre eux. De fait, si la population ciblée par le recensement inclut « les résidents non permanents ainsi que les membres de leur famille qui vivent avec eux au Canada » et que Statistique Canada précise que « les résidents non permanents sont des personnes titulaires d'un permis de travail ou d'études, ou qui revendiquent le statut de réfugié » [11], le moment de la tenue du recensement limite le nombre de résidents temporaires susceptibles d'être recensés, ceux-ci devant être présents au Canada le 10 mai 2016. Cela exclut notamment une partie des travailleurs saisonniers qui viennent au Canada pour le temps des récoltes. En outre, le recensement visait le lieu de résidence et le questionnaire était auto-administré. Ainsi, si la personne qui a rempli le questionnaire n'a pas dénombré les travailleurs saisonniers qui travaillaient chez elle, par exemple sans être logés dans la maison principale, ces travailleurs ont échappé au recensement. À cela, il faut ajouter le fait que d'autres facteurs tels que la langue, les réticences à compléter un formulaire gouvernemental et la non-compréhension des objectifs de l'enquête ont pu affecter la participation des travailleurs temporaires. En dépit de ces limites, il s'agit d'une base de données pertinente et suffisamment fiable pour produire un portrait des travailleurs temporaires et mesurer l'effet de leur statut sur leurs revenus d'emploi. Comme l'indique Thomas (2010), qui a utilisé les données du recensement de 2006 pour produire son profil des ressortissants étrangers qui travaillent temporairement au Canada, le recensement représente la seule source d'information sur de nombreuses caractéristiques socioéconomiques des résidents temporaires (profession exercée, gains, etc.). En outre, pour la première fois, les variables de catégorie d'admission et de type de demandeur dans les données administratives d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) sur l'immigration ont été ajoutées au recensement de 2016, ce qui permet de sélectionner les immigrants économiques, qu'ils soient demandeurs principaux ou secondaires.

11. http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3901&dis=1

TABLEAU 1
Effectifs des non-immigrants, résidents permanents et résidents temporaires entre 2001 et 2016 (en milliers)

	2001	2006	2011	2016	2001-2016
Recensements et ENM					
Non-immigrants	23 992	24 779	25 720	26 413	+ 10 %
Immigrants	5 647	6 452	7 132	8 047	+ 43 %
Résidents permanents	5 448	6 187	6 776	7 541	+ 38 %
Résidents temporaires	199	265	356	507	+ 155 %
Total	29 639	28 528	32 852	34 460	+ 16 %
% des résidents temporaires parmi la population totale	0,7	0,8	1,1	1,5	+ 119 %
% des résidents temporaires parmi la population immigrante	3,5	4,1	5,0	6,3	+ 79 %
Faits et chiffres (IRCC)					
Résidents temporaires	430	419	811	1 087	+ 153 %
Travailleurs temporaires[a]	180	156	458	545	+ 202 %
Demandeurs d'asile[b]	45	23	25	24	– 46 %
Étudiants internationaux[b]	205	240	327	519	+ 153 %

[a] Titulaires de permis de travail du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme de mobilité internationale.
[b] Avec ou sans permis de travail.
Sources : Statistique Canada, profils des recensements de 2001, 2006 et 2016 et ENM 2011 et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (2016), *Faits et chiffres. Aperçu de l'immigration — Résidents temporaires*, Ottawa, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, tableaux 2.1, 2.2, 5.1 et 10.1.

Comme l'indique le tableau 1, les données des recensements et de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) révèlent les mêmes tendances quant à l'accroissement des effectifs de résidents temporaires que les données administratives publiées par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC, 2016)[12].

L'analyse ne porte que sur les personnes qui occupaient un emploi à titre d'employé en 2016[13] et qui n'étaient pas aux études ; cela représente un peu plus du tiers (36 %) de l'ensemble des rési-

12. Les données du recensement ne sont pas directement comparables aux données d'IRCC. Les résidents temporaires y sont sous-dénombrés. L'une des explications est l'écart saisonner, le recensement renvoyant à une journée précise, alors que IRCC dénombre l'ensemble des personnes qui ont eu un ou plusieurs permis valides de résidence temporaire pendant l'année civile (personnes uniques).
13. Les employés sont les personnes qui occupaient un emploi au cours de la semaine précédant le recensement (qu'elles aient été présentes ou non à leur emploi) et qui travaillaient pour le compte d'un employeur, c'est-à-dire pour un salaire, pour un traitement, à la commission, pour des pourboires, à la

dents temporaires présents au Canada en mai 2016. La première partie vise à caractériser cette population et à la comparer aux immigrants économiques établis depuis 1980[14], eux-mêmes répartis en deux groupes, soit les immigrants arrivés au Canada il y a au moins cinq ans (ci-après appelés les « immigrants établis ») et les immigrants arrivés au Canada depuis moins de 5 ans (ci-après appelés les « immigrants récents »)[15]. L'intérêt d'une telle comparaison est qu'elle permet de voir dans quelle mesure les travailleurs temporaires sont différents des autres immigrants économiques en définissant des groupes qui possèdent, partiellement ou non, des caractéristiques qui font généralement défaut aux travailleurs temporaires, soit la résidence permanente et une expérience relativement longue sur le marché du travail canadien. Concernant l'expérience canadienne, il faut toutefois noter que, parmi les travailleurs temporaires recensés en 2016, le tiers était présent au Canada cinq ans auparavant (voir tableau 5 en annexe)[16]. La population non immigrante est exclue des analyses parce que nous considérons, à l'instar de Piché et Renaud (2018), que sa situation est difficilement comparable à celle des immigrants et des travailleurs temporaires. Globalement plus âgée, cette population est généralement bien établie sur le marché du travail, contrairement aux immigrants (les immigrants récents en particulier) et aux travailleurs temporaires, généralement plus jeunes et en processus d'insertion sur le marché du travail. Leur durée d'exposition sur le marché du travail, c'est-à-dire le temps passé au sein de la population active, n'a donc rien à voir avec celle des immigrants ; la non-prise en compte de cette durée, même en contrôlant pour l'âge, surestimerait grandement les différences[17].

---

pièce ou contre rémunération « en nature » (paiements sous forme de biens ou de services plutôt qu'en espèces). Ces personnes représentent 94 % de l'ensemble des résidents temporaires en emploi et non étudiants (contre 92 % de leurs homologues immigrants récents et 85 % de leurs homologues immigrants établis).

14. Année à partir de laquelle l'information relative à la catégorie d'immigration est disponible.
15. Le statut migratoire a été défini à partir des informations contenues dans les variables *Statut d'immigrant, Catégorie d'immigrant*, *Lieu de résidence 5 ans auparavant* (MOB5) et *Année d'immigration* (YRIMM). Les résidents temporaires sont les personnes nées à l'extérieur du Canada et dont le statut migratoire était « résident non permanent ». Les immigrants récents sont les personnes nées à l'étranger, appartenant aux catégories « immigrants économiques — demandeurs principal ou secondaire », qui n'étaient pas présentes en 2011 et dont l'année d'immigration était supérieure à 2011. Les autres immigrants appartenant aux catégories « immigrants économiques — demandeurs principal ou secondaire » sont considérés comme des immigrants établis au Canada depuis au moins 5 ans. Il est à noter que cette variable ne tient pas compte du fait que l'immigrant ait pu obtenir ou non la citoyenneté canadienne. À ce propos, le tableau 5 (annexe) indique qu'aucun immigrant récent n'avait obtenu la citoyenneté canadienne au moment du recensement, alors que 79 % des immigrants établis l'avaient obtenue.
16. Bien que les données ne permettent pas de déterminer si ces résidents temporaires sont restés au Canada de manière continue entre 2011 et 2016, la situation de ménage au Canada de ces personnes laisse penser qu'elles y sont effectivement restées de manière continue, la majorité d'entre elles vivant, en 2016, dans un ménage ne comptant que des personnes apparentées (conjoint et/ou enfant et/ou parent). Les données ne permettent toutefois pas de connaître leur situation d'emploi à cette époque.
17. Comme le soulignent Piché et Renaud (2018), si l'on devait comparer la population immigrante à la population native, il faudrait sélectionner ceux et celles qui ont commencé la recherche d'emploi ou l'entrée en emploi aux mêmes âges que les immigrants, ce qui dépasse les objectifs de la présente étude.

La seconde partie de l'analyse vise plus spécifiquement à étudier l'effet du statut de résidence sur le revenu d'emploi des travailleurs temporaires. Le revenu d'emploi étudié est le revenu d'emploi hebdomadaire moyen gagné en 2015[18]. Au moyen de modèles de régression linéaire, nous cherchons à mesurer l'effet net du statut de résidence temporaire sur le logarithme du revenu d'emploi hebdomadaire[19], en tenant compte des effets d'une série de variables susceptibles d'expliquer les différences de revenus.

CARACTÉRISTIQUES PROFESSIONNELLES DES TRAVAILLEURS TEMPORAIRES EN 2016

Les travailleurs temporaires recensés au Canada en 2016 travaillent, pour la plupart, dans le secteur des services[20], dont 39 % dans le secteur des services à la consommation (l'hébergement et les services de restauration en particulier), 29 % dans le secteur des services à la production et 14 % dans le secteur des services gouvernementaux (essentiellement la santé et l'assistance sociale et, dans une moindre mesure, l'enseignement) (tableau 2). À cet égard, ils se distinguent assez peu des immigrants, si ce n'est qu'ils sont proportionnellement plus nombreux à travailler dans le secteur des services à la consommation et moins nombreux dans le secteur des services à la production et dans celui des services gouvernementaux. Au total, ce sont donc 83 % des travailleurs temporaires qui œuvrent dans le secteur des services, une proportion similaire à celle observée chez les immigrants établis, mais légèrement supérieure à celle observée chez les immigrants récents (81 %). Moins de 14 % travaillent dans le secteur secondaire, soit la proportion la plus faible parmi les trois groupes étudiés, et à peine 4 % le font dans le secteur primaire, une proportion néanmoins supérieure à celle observée chez les immigrants[21].

---

18. Ce revenu est obtenu en divisant le revenu d'emploi annuel gagné en 2015 par le nombre de semaines travaillées la même année.
19. Les régressions ont également été estimées en utilisant le salaire. Le nombre d'heures moyen travaillées en 2015 n'étant pas disponible, le salaire a été calculé à partir du revenu d'emploi hebdomadaire (en 2015) divisé par le nombre d'heures travaillées la semaine précédant le recensement (2016). Les résultats étant similaires à ceux obtenus en utilisant le revenu d'emploi hebdomadaire, nous avons préféré utiliser ce dernier dans les modèles de régression à l'instar de Thomas.
20. Le secteur des services regroupe trois types de services, soit les services à la consommation, les services à la production et les services gouvernementaux. Les services à la consommation comprennent le commerce de détail, l'industrie de l'information et l'industrie culturelle, l'industrie des arts, des spectacles et des loisirs ainsi que l'hébergement et les services de restauration. Les services à la production comprennent le commerce de gros, le transport et l'entreposage, la finance et les assurances, les services immobiliers et les services de location, les services professionnels, scientifiques et techniques, les services de gestion de sociétés et d'entreprises ainsi que les services administratifs, les services de soutien, les services de gestion des déchets et les services d'assainissement. Les services gouvernementaux comprennent quant à eux les services d'enseignement, les soins de santé et l'assistance sociale ainsi que l'administration publique.
21. Le secteur secondaire comprend les secteurs de la construction et de la fabrication, alors que le secteur primaire comprend l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse, l'extraction minière, l'exploitation

Sur le plan professionnel, il appert que plus du quart (28 %) des temporaires occupent une profession[22] nécessitant une formation de niveau collégial ou technique (niveau B), soit une proportion un peu plus élevée que chez les immigrants récents, mais semblable aux immigrants établis. Un peu moins d'un temporaire sur quatre (22 %) occupe un poste de niveau professionnel, une proportion nettement inférieure aux immigrants établis (28 %), mais légèrement supérieure aux immigrants récents. Au total, c'est un travailleur temporaire sur deux qui occupe une profession exigeant un niveau de compétence de niveau collégial ou universitaire, soit un peu moins que les immigrants établis, mais davantage que les immigrants récents. Cette proportion passe à près de 60 % si on inclut les temporaires qui occupent un poste de gestion, lesquels représentent environ 9 % de l'ensemble des employés ayant un statut de résidence temporaire. Il en découle qu'environ quatre temporaires sur dix occupent un emploi dont le niveau de compétence est inférieur au niveau collégial. Parmi eux, la majorité (28 %) occupe un emploi nécessitant un niveau de formation de niveau secondaire ou une formation spécifique à la profession (niveau C). À peine un peu plus d'un travailleur temporaire sur huit occupe un emploi n'exigeant pas de compétences particulières ou dont la formation est donnée en cours d'emploi. C'est davantage que chez les immigrants établis, mais beaucoup moins que chez les immigrants récents.

Si on définit la surqualification comme étant une situation où le niveau de compétence de l'emploi occupé est inférieur au niveau de formation, il ressort que les travailleurs temporaires sont moins susceptibles d'être surqualifiés que ne le sont les immigrants récents (45 % vs 56 %). Ils le sont toutefois un peu plus que les immigrants établis (41 %). À l'autre bout du spectre, la sous-qualification, entendue comme la situation où le niveau de compétence de l'emploi occupé est supérieur au niveau de formation, touche 13 % des travailleurs temporaires, soit une proportion un peu plus élevée que chez les immigrants.

De manière générale, les travailleurs temporaires travaillent un peu plus d'heures que ne le font les immigrants. 68 % d'entre eux ont travaillé 40 heures ou plus, comparativement à 62 % des immigrants récents et établis. À l'instar des immigrants récents, les travailleurs temporaires sont toutefois plus susceptibles d'avoir travaillé seulement une partie de l'année en 2015. Si cela s'explique en grande partie par leur arrivée relativement récente au Canada, le caractère saisonnier de leur emploi peut également être avancé. Cela étant, la majorité des temporaires a travaillé 40 semaines ou plus (71 %), à temps plein la plupart du temps (85 %).

L'examen du revenu d'emploi hebdomadaire médian gagné en 2015 révèle pour sa part que les travailleurs temporaires gagnent moins que les immigrants économiques établis et récents. Ainsi,

---

en carrière et l'extraction de pétrole et de gaz ainsi que les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de services publics d'électricité, de gaz et d'eau.

22. Afin de distinguer les emplois qualifiés des faiblement qualifiés, le gouvernement fédéral utilise la Classification nationale des professions ; un système qui regroupe les emplois en fonction du genre de travail effectué et du type de fonctions connexes (voir : http ://noc.esdc.gc.ca/Francais/debut.aspx). Ainsi, pour être retenu à titre de qualifié, un emploi doit obtenir la classification O, A ou B, associées respectivement aux postes de gestion, aux postes professionnels et aux emplois techniques ou spécialisés. Les emplois faiblement qualifiés, pour leur part, appartiennent aux catégories C et D de la classification, qui regroupent les postes intermédiaires et les emplois manuels. La variable NOC16SKILL contenue dans le recensement de 2016 classe les emplois selon cette classification.

leur revenu hebdomadaire médian s'établissait à 679 $ comparativement à 1 000 $ pour les immigrants établis et 735 $ pour les immigrants récents. Si l'écart de revenu entre les travailleurs temporaires et les immigrants établis peut s'expliquer aisément[23], il en va autrement de l'écart entre les travailleurs temporaires et les immigrants récents, lequel exige des analyses plus poussées. La prochaine section vise à approfondir ce résultat en examinant si cet écart de revenu est attribuable aux caractéristiques socioprofessionnelles et sociodémographiques des travailleurs temporaires — comme l'observait Thomas (2010) — ou si, au contraire, il peut être lié à leur statut de résidence.

TABLEAU 2

Caractéristiques de l'emploi des employés nés à l'étranger selon leur statut de résidence, Canada, 2016 (en %)[a]

	Immigrants		Travailleurs temporaires[†]	Total
	Établis (≥ 5 ans)	Récents (< 5 ans)		
Secteur d'activité[b]				
Primaire	2,4*	2,1*	3,9	2,5
Secondaire	14,9*	16,9*	13,5	15,0
Services à la production	34,1*	32,0*	29,4	33,4
Services à la consommation	23,6*	33,4*	38,9	26,1
Services gouvernementaux	25,0*	15,6*	14,4	23,0
Profession[b]				
0 – Gestion	10,3*	7,6*	9,2	10,0
A – Personnel professionnel	28,0*	20,8*	22,2	26,7
B – Niveau de compétence B de la CNP	27,4	25,4*	27,7	27,2
C – Niveau de compétence C de la CNP	25,4*	28,8*	27,9	26,0
D – Niveau de compétence D de la CNP	8,9*	17,4*	13,0	10,1
Surqualification[b]				
Sous-qualifié	11,5*	7,0*	12,6	11,2
Adéquatement qualifié	47,5*	37,2*	42,5	46,0
Surqualifié	41,0*	55,8*	44,9	42,8

23. Cet écart est notamment attribuable à l'origine des résidents temporaires et à leur arrivée relativement récente au Canada, comme l'indique l'étude de Renaud et collab. (2003), laquelle témoignait de l'effet différencié du temps et du lieu de naissance sur l'insertion économique des immigrants. Il s'explique également par les caractéristiques sociodémographiques et professionnelles des résidents temporaires, lesquels sont globalement plus jeunes que les immigrants établis, sont moins susceptibles d'avoir travaillé durant toute l'année 2015 et œuvrent dans des secteurs d'activité un peu moins rémunérateurs.

TABLEAU 2 (*suite*)

Nombre d'heures travaillées[b]				
Médiane (en heures)	40,0 h.	40,0 h.	40,0 h.	40,0 h.
Moins de 15 heures	8,1*	9,4*	7,2	8,1
15 à 29 heures	7,5*	8,1*	6,4	7,5
30 à 39 heures	23,0*	20,2*	17,9	22,3
40 heures et plus	61,5*	62,4*	68,4	62,2
Nombre de semaines travaillées en 2015[c]				
Médiane (en semaines)	51,0 sem. *	48,0 sem.	48,0 sem.	50,0 sem.
N'a pas travaillé	1,8*	3,4*	4,5	2,2
1 à 26 semaines	8,6*	15,4*	14,5	9,7
27 à 39 semaines	5,4*	9,8*	9,3	6,1
40 à 48 semaines	21,5*	24,7*	23,0	21,9
49 à 52 semaines	62,7*	46,7*	48,7	60,1
Horaire habituel de travail en 2015[c]				
N'a pas travaillé	1,8*	3,4*	4,5	2,2
Temps partiel	11,6*	13,6*	10,3	11,7
Temps plein	86,6*	82,9*	85,2	86,2
Revenu d'emploi hebdomadaire (en 2015)[c]				
Revenu médian (en $)	1 000*	735*	679	944
N[b]	303 045	35 040	38 965	377 050
N[c]	301 070	29 950	32 990	363 650

[a] Note de lecture : 2,4 % des résidents permanents établis travaillent dans le secteur primaire, comparativement à 2,1 % des résidents permanents récents et 3,9 % des travailleurs temporaires.
[b] Champ : ensemble des employés nés à l'étranger qui n'étaient pas aux études au moment de l'enquête.
[c] Champ : ensemble des employés nés à l'étranger qui n'étaient pas aux études au moment de l'enquête et qui résidaient au Canada en 2015.
† Groupe de référence.
* Différence statistiquement significative par rapport au groupe de référence à $p < 0,05$.
Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada 2016*, exploitation du fichier de données détaillées (fichier maître), calculs des auteurs.

POURQUOI LES TRAVAILLEURS TEMPORAIRES GAGNENT-ILS MOINS QUE LES IMMIGRANTS RÉCENTS ?

L'analyse qui suit vise à expliquer le désavantage en matière de revenu des travailleurs temporaires par rapport aux immigrants économiques récents. Pour ce faire, nous procédons à une analyse de régression linéaire en tenant compte des effets de l'expérience au Canada (présence au Canada en 2011), de l'origine (lieu de naissance), du lieu de résidence, des caractéristiques sociodémographiques (sexe, âge, statut matrimonial et connaissance des langues officielles) et professionnelles de l'employé (secteur d'activité, niveau de compétence de la profession, adéquation formation-emploi et nombre d'heures et de semaines travaillées). La prise en compte de l'expérience au Canada nous amène à distinguer deux types de travailleurs temporaires, soit ceux qui étaient présents au Canada en 2011 (ci-après appelés « temporaires d'expérience ») et ceux qui n'y étaient pas (ci-après appelés « temporaires récents »). Ces deux groupes sont comparés aux immigrants économiques récents, lesquels n'étaient pas présents en 2011. Afin de se conformer à l'exigence de normalité des résidus de la régression linéaire (Pétry et Gélineau, 2009 ; Guay, 2013), nous avons procédé à la transformation logarithmique des revenus hebdomadaires et nous avons exclu les employés ayant déclaré un revenu d'emploi hebdomadaire inférieur à 150 $ ou supérieur à 7 700 $, lesquels représentent environ 8 % des travailleurs temporaires et 5 % des immigrants récents[24]. Cinq modèles de régression ont été estimés. Les trois premiers l'ont été pour l'ensemble des employés présents au Canada en 2015 et y ayant travaillé : le premier modèle mesure uniquement l'effet du statut de résidence et de l'expérience au Canada ; le second y adjoint la mesure des effets des caractéristiques migratoires et sociodémographiques ; et le troisième la mesure des effets des caractéristiques professionnelles. Cette procédure « par étape » a pour but d'examiner dans quelle mesure les effets du statut de résidence et de l'expérience au Canada sur le revenu d'emploi s'expliquent par les caractéristiques migratoires, sociodémographiques et professionnelles particulières des travailleurs temporaires et, le cas échéant, d'identifier les caractéristiques les plus déterminantes. Les deux autres modèles approfondissent l'analyse en distinguant les employés occupant des emplois qualifiés (niveaux de compétence 0, A ou B) des employés occupant des emplois peu ou pas qualifiés (niveaux de compétence C et D).

Le tableau 3 présente les résultats des trois premiers modèles d'analyse. Le modèle 1 révèle l'effet négatif du statut de résidence temporaire (récent ou continu) sur le revenu, tel qu'observé dans l'analyse bivariée : en 2015, les travailleurs temporaires, qu'ils aient été présents ou non en 2011, jouissaient d'un revenu d'emploi inférieur aux immigrants récents. L'effet du statut de résidence est toutefois négligeable, moins de 1 % de la variance du revenu étant expliquée par cette variable (R^2 de 0,001). L'effet négatif du statut de résidence temporaire se maintient avec l'ajout des caractéristiques sociodémographiques de l'employé, mais diminue légèrement pour les temporaires d'expérience alors qu'il s'accentue faiblement pour les temporaires récents (modèle 2). Le

24. 6,8 % des travailleurs temporaires et 4,1 % des immigrants récents ont déclaré des revenus inférieurs à 150 $. Ces personnes sont, pour la plupart, arrivées au Canada en 2015 et n'y ont travaillé qu'une partie de l'année, le plus souvent à temps partiel. À l'autre extrême, 1,5 % des travailleurs temporaires et 0,8 % des immigrants récents ont déclaré un revenu de 7 700 $ et plus. Il s'agit de travailleurs occupant des postes de haut niveau, essentiellement du domaine de la gestion.

pouvoir explicatif du statut de résidence demeure faible eu égard à celui des variables sociodémographiques, lesquelles expliquent environ 15 % de la variance de revenu. Parmi ces variables, les plus influentes sont le pays de naissance (le fait de provenir d'Europe ou des États-Unis est associé positivement au revenu alors que le fait de venir d'ailleurs, en particulier de l'Asie, est associé négativement au revenu), le sexe (le revenu des femmes est plus faible que celui des hommes), l'âge (le revenu s'accroit jusqu'à 45 ans et diminue ensuite), la langue (ne pas parler anglais a un effet négatif sur le revenu) et le lieu de résidence (revenu d'emploi plus élevé en Alberta que dans n'importe quelle autre région). Le statut matrimonial explique peu de choses, si ce n'est que les personnes seules gagnent généralement un peu moins que les personnes vivant en couple.

L'introduction des variables professionnelles affaiblit encore légèrement l'effet du statut de résidence pour les temporaires d'expérience, alors qu'elle n'a pas d'effet pour les temporaires récents (l'effet devient même légèrement plus fort) (modèle 3). L'affaiblissement de l'effet du statut de résidence pour les temporaires d'expérience pourrait s'expliquer par le fait qu'ils sont plus susceptibles d'être sous-qualifiés que les immigrants récents, une caractéristique liée négativement au revenu. Malgré l'affaiblissement de cet effet négatif, celui-ci demeure significatif, mais sa valeur explicative est très faible eu égard aux caractéristiques professionnelles, lesquelles expliquent près de 20 % de la variance du revenu. De toutes les caractéristiques professionnelles étudiées, le nombre d'heures travaillées est la plus déterminante (plus on travaille, plus le revenu d'emploi est élevé). Elle est suivie par le niveau de compétence de la profession (plus celui-ci est élevé, plus le revenu d'emploi est élevé). Bien que le secteur d'emploi ait un effet explicatif limité, on constate qu'œuvrer dans le secteur des services gouvernementaux et de la consommation est lié à des revenus plus faibles.

Cette première série d'analyses a permis d'expliquer en partie pourquoi les travailleurs temporaires jouissent d'un revenu globalement plus faible que les immigrants récents. Ce résultat est attribuable, en partie, aux caractéristiques sociodémographiques et professionnelles spécifiques des travailleurs temporaires, notamment la sous-qualification. Cela n'explique pas tout cependant : même en tenant compte de ces variables, l'effet négatif du statut de résidence demeure significatif, voire s'accroit dans le cas des temporaires récents. La deuxième série d'analyse a pour objectif d'approfondir ces résultats en distinguant les travailleurs selon le niveau de compétence de leur emploi (tableau 4). Un premier modèle porte sur ceux qui occupent un emploi qualifié (ci-après appelés « qualifiés ») (modèle 4) et un second sur ceux qui occupent un emploi peu ou pas qualifié (ci-après appelés « peu ou pas qualifiés ») (modèle 5). Dans les deux cas, l'analyse tient compte de l'ensemble des variables sociodémographiques et professionnelles.

Le modèle 4 portant sur les travailleurs qualifiés révèle un effet négatif du statut de résidence temporaire, mais cette fois uniquement pour les temporaires d'expérience. Ainsi, alors que les temporaires récents semblent faire aussi bien que les immigrants récents, il en va autrement pour les temporaires établis, pour qui la durée de l'expérience canadienne semble avoir un effet négatif sur leur revenu, même une fois leurs caractéristiques sociodémographiques et professionnelles prises en compte. Toutes choses étant égales par ailleurs, ceux-ci gagnent, en moyenne, 1 173 $ chaque semaine, comparativement à 1 252 $ pour les immigrants récents, soit environ 80 $ de moins par semaine (figure 1). À l'inverse, le fait de jouir d'une longue expérience au Canada a un effet positif pour les temporaires peu ou pas qualifiés, alors que le fait d'y être depuis peu a un effet

TABLEAU 3

Modèles de régression mesurant le logarithme du revenu d'emploi en 2015 chez les employés immigrants récents et ceux ayant la résidence temporaire, Canada (β)[a b]

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
Statut de résidence (*immigrant récent*)			
Temporaire récent	-0,017***	-0,023***	-0,026***
Temporaire d'expérience	-0,033***	-0,023***	-0,016***
Pays de naissance (*Europe*)			
États-Unis		0,071***	0,048***
Amérique latine		-0,082***	-0,063***
Asie		-0,233***	-0,150***
Autres pays		-0,109***	-0,083***
Lieu de résidence (*Calgary [Alberta]*)			
Montréal (Québec)		-0,100***	-0,117***
Ottawa – Gatineau (Ontario/Québec)		-0,025***	-0,036***
Toronto (Ontario)		-0,073***	-0,119***
Edmonton (Alberta)		-0,004	0,004
Vancouver (Colombie-Britannique)		-0,046***	-0,064***
Autres régions métropolitaines		-0,109***	-0,098***
Sexe (*homme*)			
Femme		-0,242***	-0,146***
Âge (*25 à 34 ans*)			
15 à 24 ans		-0,098***	-0,056***
35 à 44 ans		0,056***	0,080***
45 à 64 ans		0,025***	0,066***
65 ans et plus		-0,007	0,004
Statut matrimonial (*en couple*)			
Célibataire		-0,041***	-0,028***
Séparé/divorcé		0,000	0,012**
Veuf		-0,009*	-0,003
Langue (*anglais seulement*)			
Français seulement		-0,083***	-0,055***
Anglais et français		0,005	-0,014**
Ni anglais, ni français		-0,074***	-0,055***

TABLEAU 3 (*suite*)

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
Secteur d'activité (*services gouvernementaux*)			
Primaire			0,053***
Secondaire			0,023***
Services à la production			0,016**
Services à la consommation			-0,123***
Niveau de compétence de l'emploi (*0 gestion*)			
A Personnel professionnel			0,022***
B Niveau B de la CNP			-0,190***
C Niveau C de la CNP			-0,316***
D Niveau D de la CNP			-0,258***
Adéquation formation-emploi (*adéquat*)			
Sous-qualifié			-0,064***
Surqualifié			-0,007
Semaines travaillées (*49 à 52 semaines*)			
1 à 26 semaines			0,106***
27 à 39 semaines			0,000
40 à 48 semaines			-0,004
Horaire de travail habituel 2015 (*temps partiel*)			
Temps plein			0,175***
Heures de travail semaine précédant l'enquête			
Heures (variable continue)			0,080***
R2 ajusté	0,001***	0,152***	0,333***
N	56 045	56 045	56 045

[a] Notes de lecture : les coefficients (B) s'interprètent par rapport à la catégorie de référence de la variable correspondante, laquelle catégorie est inscrite en italique et dont la valeur du coefficient est 0. Un coefficient négatif signifie que, par rapport à la catégorie de référence, la modalité est liée à un revenu plus faible ; un coefficient positif signifie quant à lui que cette modalité est liée à un revenu d'emploi plus élevé, toujours par rapport à cette catégorie de référence. Les coefficients statistiquement différents de 0 sont marqués au moyen d'astérisques selon les seuils suivants : *** p<0,001 ; ** p<0,01 et * p<0,05. En l'absence d'astérisque, le coefficient n'est pas statistiquement différent de 0.
[b] Champ : ensemble des employés immigrants récents ou travailleurs temporaires n'allant pas à l'école, présents au Canada et occupés en 2015 et gagnant de 150 $ à 7 700 $/semaine.
Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada*, 2016, exploitation du fichier de microdonnées détaillées (fichier maître), calculs des auteurs.

négatif (modèle 5 – tableau 4). Les temporaires d'expérience peu ou pas qualifiés gagnent donc davantage (revenu d'emploi hebdomadaire de 779 $) que leurs homologues immigrants récents (736 $), tandis que les temporaires récents peu ou pas qualifiés gagnent moins (690 $) : l'écart est de + 43 $ pour les premiers, et de – 49 $ pour les seconds (figure 1). Ces résultats laissent penser que l'expérience canadienne profite uniquement aux employés occupant les postes les moins qualifiés, ayant plutôt un effet négatif pour les plus qualifiés.

FIGURE 1

Revenu d'emploi hebdomadaire estimé[a] selon le statut de résidence et le niveau de compétence de l'emploi, Canada, 2015 (en $)

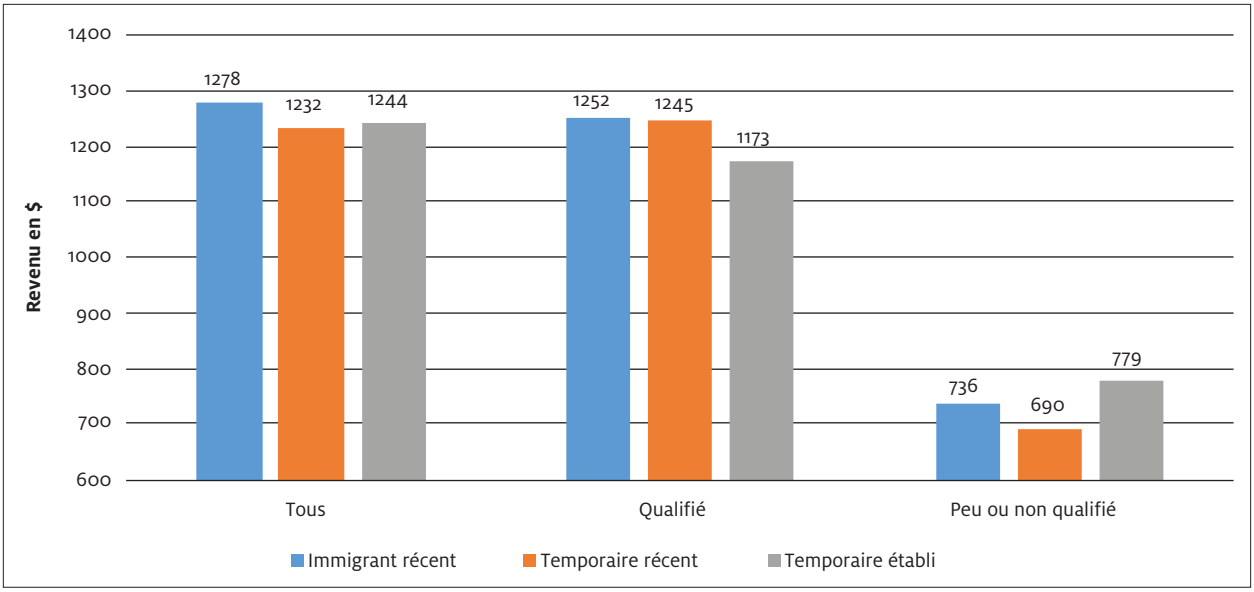

[a] Revenu d'emploi estimé à partir des modèles de régression.
[b] Champ : ensemble des employés immigrants récents ou travailleurs temporaires n'allant pas à l'école, présents au Canada et occupés en 2015 et gagnant de 150 $ à 7 700 $ / semaine.
Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada*, 2016, exploitation du fichier de microdonnées détaillées (fichier maître), calculs des auteurs.

Plusieurs hypothèses peuvent être faites pour expliquer ces résultats divergents. Dans le cas des employés qualifiés, qui ont généralement accès à la résidence permanente, on peut supposer qu'une partie des personnes qui étaient présentes en 2011 ont obtenu cette résidence permanente et que, par le fait même, ils ne sont plus des travailleurs temporaires. Les travailleurs temporaires d'expérience seraient donc ceux qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas accédé à cette résidence permanente. Le fait qu'ils ne bénéficient pas d'un revenu supérieur à celui des immigrants et des travailleurs temporaires récents, malgré leur plus longue expérience au Canada, laisse penser que le statut de résidence temporaire, qui va souvent de pair avec un contrat de travail précaire, limite la progression du revenu des employés qualifiés. L'amélioration des conditions d'emploi nécessiterait donc l'obtention du statut de résidence permanente. Dans le cas des employés peu ou

pas qualifiés, qui ont plus rarement accès à la résidence permanente, on peut supposer que ce sont ceux qui performent le mieux sur le marché du travail qui restent au Canada (ou y reviennent régulièrement), et que cela se traduit par des revenus plus élevés au fil des ans. Il est probable en effet que les employeurs, désireux de les garder en emploi, améliorent leurs conditions d'emploi en échange de leur fidélité. Cette dernière hypothèse va dans le sens de la relation paternaliste observée par Bélanger et Candiz (2015) dans leur étude sur les travailleurs agricoles, laquelle révélait un traitement plus favorable de la part des employeurs envers les employés qu'ils désirent fidéliser d'une saison à l'autre.

En dehors des résultats à propos du statut de résidence temporaire, les modèles 4 et 5 confirment les grandes tendances observées précédemment quant à l'effet des autres variables sur le revenu d'emploi, à savoir un revenu plus faible pour les personnes nées en Amérique latine, en Asie ou ailleurs à l'extérieur de l'Europe ou des États-Unis, les femmes, les catégories d'âge extrêmes, les personnes vivant seules ainsi que celles ne parlant pas anglais, œuvrant dans le secteur des services gouvernementaux ou à la consommation, occupant des emplois moyennement ou faiblement qualifiés ou travaillant peu d'heures. Certaines nuances méritent néanmoins d'être relevées. Concernant les employés qualifiés, d'une part, on observe un effet positif plus net des secteurs d'activité plus typiquement masculins (tels les secteurs primaire et secondaire et le secteur des services à la production) en comparaison des secteurs comptant de plus fortes proportions de femmes (tels les secteurs des services gouvernementaux et à la consommation). L'effet négatif de la surqualification et de la sous-qualification est également plus fort. En outre, le nombre de semaines travaillées y apparait significatif, les personnes ayant travaillé de 27 à 48 semaines présentant un revenu plus faible que celles ayant travaillé de 49 à 52 semaines, alors qu'à l'inverse, celles ayant travaillé 1 à 26 semaines gagnent davantage. Concernant ce dernier résultat, il se pourrait que le revenu ait été gagné en partie à l'extérieur du pays en raison de l'arrivée récente de ces résidents temporaires au Canada. Concernant les employés peu ou pas qualifiés, d'autre part, on remarque que les effets du pays d'origine sont globalement plus faibles, alors que le fait d'être né aux États-Unis plutôt qu'en Europe est associé négativement au revenu, contrairement à ce qui a été observé dans les modèles précédents. Les effets de l'âge, de la surqualification et de la sous-qualification sont également plus faibles. En revanche, l'effet des semaines travaillées est plus fort, les personnes travaillant moins de 49 semaines gagnant plus que celles ayant travaillé toute l'année au Canada, en particulier celles ayant travaillé moins de 27 semaines. Encore une fois, il est possible qu'une partie du revenu ait été gagné à l'extérieur du Canada.

TABLEAU 4

Modèles de régression mesurant le logarithme du revenu d'emploi hebdomadaire en 2015 chez les employés immigrants récents et ceux ayant un permis de séjour temporaire, selon le niveau de compétence de l'emploi, Canada (β)[ab]

	Modèle 4 (qualifiés)	**Modèle 5 (peu/pas qualifiés)**
Statut de résidence (*immigrant récent*)		
Temporaire récent†	-0,008	-0,053***
Temporaire d'expérience†	-0,039***	0,041***
Pays de naissance (*Europe*)		
États-Unis†	0,070***	-0,019**
Amérique latine†	-0,063***	-0,059***
Asie†	-0,160***	-0,115***
Autres pays†	-0,089***	-0,065***
Lieu de résidence (*Calgary [Alberta]*)		
Montréal (Québec) †	-0,110***	-0,147***
Ottawa - Gatineau (Ontario/Québec) †	-0,030***	-0,050***
Toronto (Ontario) †	-0,095***	-0,174***
Edmonton (Alberta)	-0,002	0,020**
Vancouver (Colombie-Britannique)	-0,056***	-0,082***
Autres régions métropolitaines†	-0,113***	-0,078***
Sexe (*homme*)		
Femme†	-0,146***	-0,160***
Âge (*25 à 34 ans*)		
15 à 24 ans	-0,060***	-0,067***
35 à 44 ans†	0,115***	0,034***
45 à 64 ans†	0,103***	0,026***
65 ans et plus	0,008	-0,001
Statut matrimonial (*en couple*)		
Célibataire†	-0,035***	-0,018**
Séparé/divorcé	0,009*	0,019**
Veuf	-0,006	-0,001
Langue (*anglais seulement*)		
Français seulement†	-0,055***	-0,047***
Anglais et français	-0,020**	-0,002
Ni anglais, ni français†	-0,060***	-0,055***

TABLEAU 4 (*suite*)

	Modèle 4 (qualifiés)	Modèle 5 (peu/pas qualifiés)
Secteur d'activité (*services gouvernementaux*)		
Primaire†	0,079 ***	-0,005
Secondaire†	0,040 ***	-0,029 **
Services à la production†	0,052 ***	-0,076 ***
Services à la consommation†	-0,104 ***	-0,212 ***
Niveau de compétence de l'emploi		
0 Gestion	*ref.*	
A Personnel professionnel	0,029 ***	
B Niveau B de la CNP	-0,176 ***	
C Niveau C de la CNP		0,043 ***
D Niveau D de la CNP		*ref.*
Adéquation formation-emploi (*adéquat*)		
Sous-qualifié†	-0,081 ***	-0,021 **
Surqualifié†	-0,023 **	0,008
Semaines travaillées (*49 à 52 semaines*)		
1 à 26 semaines†	0,055 ***	0,218 ***
27 à 39 semaines†	-0,017 **	0,041 ***
40 à 48 semaines†	-0,022 ***	0,038 ***
Horaire de travail habituel en 2015 (*temps partiel*)		
Temps plein†	0,194 ***	0,201 ***
Heures de travail semaine précédant enquête		
Heures (variable continue)	0,080 ***	0,096 ***
R2 ajusté	0,296 ***	0,218 ***
N	32 185	23 860

[a] Note de lecture : les coefficients (B) s'interprètent par rapport à la catégorie de référence de la variable correspondante, laquelle catégorie est inscrite en italique et dont la valeur du coefficient est 0. Un coefficient négatif signifie que, par rapport à la catégorie de référence, la modalité est liée à un revenu plus faible ; un coefficient positif signifie quant à lui que cette modalité est liée à un revenu d'emploi plus élevé, toujours par rapport à cette catégorie de référence. Les coefficients statistiquement différents de 0 sont marqués au moyen d'astérisques selon les seuils suivants : *** p<0,001 ; ** p<0,01 et * p<0,05. En l'absence d'astérisque, le coefficient n'est pas statistiquement différent de 0.
† Coefficients statistiquement différents selon le niveau de compétence de l'emploi au seuil de p<0,05 (test T).
[b] Champ : ensemble des employés immigrants récents ou travailleurs temporaires n'allant pas à l'école, présents au Canada et occupés en 2015 et gagnant de 150 $ à 7 700 $/semaine.
Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada*, 2016, exploitation du fichier de microdonnées détaillées (fichier maître), calculs des auteurs.

CONCLUSION

L'analyse avait pour but d'examiner les caractéristiques professionnelles des travailleurs temporaires au Canada et d'analyser l'effet de leur statut de résidence et de leur durée de séjour sur leur revenu d'emploi. Cette analyse s'avérait nécessaire dans la mesure où, actuellement, on ne dispose que de très peu d'informations sur l'ensemble des temporaires. Aucune étude n'a documenté la situation professionnelle des travailleurs temporaires et n'a cherché à la comparer à celles des immigrants économiques, récents ou établis. Une telle analyse est pertinente considérant que le nombre de travailleurs temporaires a connu une croissance remarquable au Canada au cours des dernières années et que celle-ci s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle gestion des migrations qui dépasse largement le cadre canadien.

Un des résultats majeurs qui ressort de l'analyse est que les travailleurs temporaires disposent, globalement, d'un revenu d'emploi plus faible que les immigrants économiques récemment arrivés au Canada. Si le pouvoir explicatif peut paraître négligeable en regard des autres déterminants du revenu, il est important en ce qu'il va dans le sens de la littérature dénonçant la précarité relative au statut de travailleur temporaire. Contrairement à ce que Thomas (2010) avait observé dans son étude sur les résidents non permanents, ce plus faible revenu ne semble pas s'expliquer entièrement par les caractéristiques professionnelles et sociodémographiques des travailleurs temporaires : même en tenant compte de ces variables, l'effet négatif du statut de résidence temporaire demeure statistiquement significatif, même lorsque la durée de séjour est prise en compte. Des nuances doivent toutefois être apportées selon le niveau de compétence de l'emploi. Dans le cas des employés les plus qualifiés, l'effet négatif du statut de résidence ne s'observe que pour les travailleurs temporaires établis. Ce résultat est important dans la mesure où il indique que même en disposant d'une expérience canadienne plus longue, les travailleurs temporaires occupant des postes exigeant des compétences de niveaux postsecondaire ou universitaire ne bénéficient pas d'un revenu d'emploi plus élevé. Au contraire, le statut de résidence temporaire semble même nuire, à long terme, à la progression de leur revenu. Dans le cas des employés les moins qualifiés, l'effet négatif du statut de résidence temporaire ne s'observe que pour les temporaires récents, étant même positif pour les temporaires établis. Ainsi, à l'inverse des temporaires qualifiés, le statut de résidence nuit à court terme aux temporaires peu ou pas qualifiés, alors que la durée de leur expérience canadienne leur est profitable, les temporaires établis gagnant davantage que les immigrants récents.

Pour expliquer ces résultats divergents, nous avons fait l'hypothèse d'un effet de sélection qui joue différemment selon le niveau de qualification de l'emploi occupé. Pour les temporaires qualifiés, cet effet de sélection se ferait au détriment de ceux qui, pour une raison ou une autre, n'accéderaient pas à la résidence permanente. Chez eux, le statut de résidence temporaire serait un frein à la mobilité professionnelle et à l'amélioration de leur revenu. Pour les employés non qualifiés, cet effet de sélection se ferait au bénéfice des employés les plus performants, lesquels feraient l'objet d'une attention particulière de la part de leur employeur pour les garder à leur emploi. Malheureusement, ces hypothèses ne peuvent être vérifiées faute de données adéquates ; il s'agit d'ailleurs de la principale limite de la présente étude. Outre le fait qu'elles ne recensent qu'une partie des temporaires, les données du recensement demeurent très imprécises à propos de la

durée de l'expérience canadienne et ne nous renseignent pas sur d'éventuels changements de statut de résidence parmi les personnes nées à l'étranger. Ces données seraient pourtant nécessaires pour mieux analyser l'effet du statut de résidence et de l'expérience canadienne sur l'insertion professionnelle. En outre, davantage d'information sur les conditions de travail de la population étudiée permettrait d'affiner substantiellement l'analyse, le revenu d'emploi ne constituant qu'une dimension de l'insertion professionnelle.

Ces limites n'invalident toutefois en rien la pertinence de l'analyse menée ici et des résultats obtenus. Alors que les programmes de travailleurs temporaires constituent des facettes de plus en plus importantes des politiques migratoires nationales, il y a lieu de jeter un regard global et décloisonné sur ces différents programmes pour saisir les tenants et aboutissants de leurs implications pour les travailleurs. En outre, il ne suffit pas de s'intéresser uniquement aux travailleurs temporaires qui sont parvenus à accéder à la résidence permanente, mais il faut également s'intéresser à ceux qui, pour une raison ou une autre, échouent lors du processus. À cet égard, le présent article constitue un premier pas dans cette direction.

BIBLIOGRAPHIE

ALBOIM, N. et K. COHL. 2012. *Shaping the future : Canada's rapidly changing immigration policies*. Maytree policy paper, 91 p.

ARAT-KOC, S. 1997. « From "Mothers of the Nation" to Migrant Workers », dans A. B. BAKAN, D. K. (dir.), *Not One of the Family : Foreign Domestic Workers in Canada*, Toronto, University of Toronto Press : 5380.

BARBIERI, M. et N. OUELLETTE. 2012. « La démographie du Canada et des États-Unis des années 1980 aux années 2000 », *Population*, 67, 2 : 221-328.

BASOK, T. 2002. *Tortillas and tomatoes : Transmigrant Mexican harvesters in Canada*. Montréal, McGill-Queen's University Press, 168 p.

BASOK, T., D. BÉLANGER et E. RIVAS. 2014. « Reproducing Deportability : Migrant Agricultural Workers in South-western Ontario », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 40, 9 : 1394-1413.

BASOK, T. et D. BÉLANGER. 2016. « Migration Management, Disciplinary Power, and Performances of Subjectivity : Agricultural Migrant Workers' in Ontario », *Canadian Journal of Sociology*, 41, 2 : 139-163.

BAUDER, H. 2008. « Foreign farm workers in Ontario (Canada) : Exclusionary discourse in the newsprint media », *The Journal of Peasant Studies*, 35, 1 : 100-118.

BÉLANGER, D. et G. CANDIZ. 2014. « Essentiels, fiables et invisibles : travailleurs migrants agricoles latino-américains au Québec vus par la population locale », *Revue d'études ethniques au Canada/Canadian Ethnic Studies*, 46, 1 : 45-66.

BÉLANGER, D. et G. CANDIZ. 2015. « Fraises douces amères : territoire et précarité chez les travailleurs agricoles migrants de la région de Québec », *Cahiers de géographie du Québec*, 59, 166 : 7-28.

BOYD, M. et N. ALBOIM. 2012. « Managing International Migration : The Canadian Case », dans D. RODRIGUEZ-GARCIA (dir.), *Managing Immigration and Diversity in Canada : A Transatlantic Dialogue in the New Age of Migration*, Montréal, McGill-Queen's University Press : 119-146.

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). 2015a. *Canada : Faits et chiffres : aperçu de l'immigration. Résidents temporaires, 2014*. Recherche et Évaluation Citoyenneté et Immigration Canada, Canada.

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). 2015b. *Canada : Faits et chiffres : aperçu de l'immigration. Résidents permanents, 2014*. Recherche et Évaluation Citoyenneté et Immigration Canada, Canada.

DAUVERGNE, C. et S. MARSDEN. 2014. « The ideology of temporary labour migration in the post-global era », *Citizenship Studies*, 18, 2 : 224-242.

DEPATIE-PELLETIER, E et M. D. ROBILLARD. 2014. « Interdiction de changer d›employeur pour les travailleurs migrants : obstacle majeur à l'exercice des droits humains au Canada », *Revue québécoise de droit international,* 26, 2 : 163-200.

DE SILVA, A. 1997. « Earning of Immigrant Classes in the Early 1980s in Canada : A Reexamination », *Canadian Public Policy*, 23, 2 : 179-202.

FARADAY, F. 2014. *Profiting from the Precarious : How recruitment practices exploit migrant workers*. Toronto, Mecalf Foundation, 97 p.

FUDGE, J. et F. MACPHAIL. 2010. « The temporary foreing worker program in Canada : low-skilled workers as an extreme form of flexible labor », *Comparative Labor Law et Policy Journal*, 31, 5 : 5-46.

GAYET, A-C. 2010. « La conformité des conditions de travail des travailleurs agricoles migrants au Québec avec l'article 46 de la Charte des droits et libertés de la personne interprété à la lumière du droit international », *Revue québécoise de droit international*, 23, 2 : 125-186.

GOLDRING, L. et P. LANDOLT. 2012. *The Impact of Precarious Legal Status on Immigrants' Economic Outcomes*. Institute for Research on Public Policy, no. 35, 43 p.

GOLDRING, L. et P. LANDOLT. 2013. *Producing and negotiating non-citizenship : precarious legal status in Canada*. Toronto, University of Toronto Press, 376 p.

Gouvernement du Canada. 2001. *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, L.C. 2001, http ://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-2.5/page-1.html#h-3 (consulté le 8 avril 2019).

Gouvernement du Canada. 2017. *Travailleurs temporaires*, disponible à la page : http ://www.cic.gc.ca/francais/ressources/outils/temp/travail/index.asp.

GUAY, J.-H. 2013. *Statistiques en sociales sociales avec R*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 205 p.

HENNEBRY, J. L. et K. PREIBISCH. 2012. « A model for managed migration ? Re-examining best practices in Canada's seasonal agricultural worker program », *International Migration*, 50, s1 : e19-e40.

HIEBERT, D. et K. SHERRELL. 2009. *The integration and inclusion of newcomers in British Columbia*. Metropolis British Columbia, no. 09-11, disponible à la page : http ://mbc.metropolis.net/assets/uploads/files/wp/2009/2009PBNs.pdf.

HOU, F. et A. BONIKOWSKA. 2015. *L'avantage en matière de gains des résidents temporaires ayant obtenu le droit d'établissement au Canada*. Division de l'Analyse sociale et de la modélisation, no.370, produit no. 11F0019M au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 36 p.

HOU, F. et G. PICOT. 2016. Évolution des caractéristiques des immigrants et de leurs revenus initiaux. Direction des études analytiques, no. 2016374f, Statistique Canada, Ottawa, 41 p.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). 2016. *Faits et chiffres. Aperçu de l'immigration — Résidents temporaires*. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Ottawa, 46 p.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). 2019. *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*, Ministère de la Justice, Ottawa.

LACROIX, G. 2013. *L'intégration en emploi des immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés au Québec, 2002-2009*. Centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l'emploi, Université Laval, 57 p.

MCLAUGHLIN, J. et J. HENNEBRY. 2013. « Pathways to precarity : Structural vulnerabilities and lived consequences for migrant farmworkers in Canada », dans L. GOLDRING et P. LANDOLT (dir.), *Producing and negotiating non-citizenship : Precarious legal status in Canada*. Toronto, University of Toronto Press : 175-194.

MCQUILLAN, K. 2013. *All the workers we need : debunking Canada's labour shortage fallacy*. School of Public Policy, University of Calgary, Calgary, 29 p.

NAKACHE, D. et P. J. KINOSHITA. 2010. *The Canadian Temporary Foreign Worker Program : Do Short-Term Economic Needs Prevail over Human Rights Concerns ?*. IRPP Study, no. 5, 52 p.

NOISEUX, Y. 2012. « Mondialisation, travail et précarisation : le travail migrant temporaire au cœur de la dynamique de centrifugation de l'emploi vers les marchés périphériques du travail », *Recherches sociographiques*, 53, 2 : 389-414.

PELLERIN, H. 2011. « De la migration à la mobilité : changement de paradigme dans la gestion migratoire. Le cas du Canada », *Revue européenne des migrations internationales*, 27, 2 : 57-75.

PÉTRY, F. et F. GÉLINEAU. 2009. *Guide pratique d'introduction à la régression en sciences sociales*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 219 p.

PICHÉ, V. 2012. « "In and Out the Back Door" : Canada's Temporary Workers Programs in a Global Perspective », dans M. GEIGER et A. PÉCOUD (dir.), *The New Politics of International Mobility : Migration Management and its Discontents,* Osnabrück, University of Osnabrück Press : 113-132.

PICHÉ, V. et J. RENAUD. 2018. « Un nouveau regard sur la discrimination », dans D. MEINTEL et collab. (dir.), *L'immigration et l'ethnicité dans le Québec contemporain*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal : 59-85.

PICOT, G. et A. SWEETMAN. 2005. *The deteriorating economic welfare of immigrants and possible causes*. Business and Labour Market Analysis Division, no. 262, produit no. 11F0019MIE au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 26 p.

PRATT, G. et C. JOHNSTON. 2014. « Filipina domestic workers, violent insecurity, testimonial theatre and transnational ambivalence », *Area*, 46, 4 : 358-360.

PREIBISCH, K. 2010. « Pick-Your-Own Labor : Migrant Workers and Flexibility in Canadian Agriculture », *International Migration Review*, 44, 2 : 404-441.

RENAUD, J., L. GINGRAS, S. VACHON, C. BLASER, J.-F. GODIN et B. GAGNÉ. 2001. *Ils sont maintenant d'ici ! Les dix premières années au Québec des immigrants admis en 1989*. Collection Études, recherches et statistiques, Les Publications du Québec, 236 p.

RENAUD, J., V. PICHÉ et J.-F. GODIN. 2003. « L'origine nationale et l'insertion économique des immigrants au cours de leurs dix premières années au Québec », *Sociologie et sociétés*, 35, 1 : 165-184.

SOUSSI, S. A. 2012. « L'expansion des 'Programmes des travailleurs migrants temporaires' et leurs effets pervers sur la précarisation du travail », *Bulletin de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations*, 8, 1 : 5-8.

SWEETMAN, A. et C. WARMAN. 2009. *Temporary Foreign Workers and Former International Students as a Source of Permanent Immigration*. Canadian Labour Market and Skills Researcher Network Working Paper, no. 25, 70 p.

THOMAS, D. 2010. *Les ressortissants étrangers qui travaillent temporairement au Canada*. Tendances sociales canadiennes, produit no. 11-008 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 35-50.

WILKINSON, L. 2017. « The Labour Market Experiences of Refugees in Canada », dans A. KORNTHEUER, P., D. PRITCHARD et D. B. MAEHLER (dir.), *Structural Context of Refugee Integration in Canada and Germany*, Cologne, GESIS — Leibniz Institute for the Social Sciences : 93-98.

XUE, L. 2008. *Initial labour market outcomes : a comprehensive look at the employment experience of recent immigrant during the first four years in Canada*, Citizenship and Immigration Canada, Research and Evaluation Branch, Ottawa, 30 p.

ANNEXE

TABLEAU 5
Caractéristiques sociodémographiques des employés nés à étranger selon le statut de résidence, Canada, 2016 (en %)[a b]

	Immigrants		Travailleurs temporaires†	Total
	Établis (≥ 5ans)	Récents (< 5ans)		
Lieu de naissance				
États-Unis	1,5*	0,8*	6,0	1,9
Amérique centrale et du Sud	8,1*	6,5*	10,3	8,2
Europe	21,5*	16,0*	23,1	21,2
Afrique	8,5*	9,6*	6,4	8,4
Asie centrale et de l'Ouest, Moyen-Orient	6,9*	5,8*	3,1	6,4
Asie de l'Est	20,7*	8,1*	15,2	18,9
Asie du Sud-Est	18,3*	28,0*	17,8	19,1
Asie du Sud	14,0*	24,6*	15,1	15,1
Océanie et autre	0,5*	0,5*	3,0	0,8
Lieu de résidence[c]				
Toronto (Ontario)	38,0*	25,4*	26,7	35,6
Montréal (Québec)	12,5*	12,4*	13,0	12,5
Vancouver (Colombie-Britannique)	14,9*	11,3*	14,5	14,6
Ottawa-Gatineau (Ontario-Québec)	3,4*	1,9*	2,5	3,1
Calgary (Alberta)	6,3*	9,2*	7,5	6,7
Edmonton (Alberta)	4,5*	8,4*	7,4	5,2
Autres régions métropolitaines	20,4*	31,5*	28,4	22,3
Lieu de résidence en 2015				
Au Canada, même lieu	95,3*	77,7	77,7	91,8
Au Canada, autre lieu	4,0*	6,6	6,6	4,6
À l'étranger	0,7*	15,7	15,7	3,7
Lieu de résidence en 2011				
Au Canada, même lieu	81,5*	0,0*	25,4	67,9
Au Canada, autre lieu	15,0*	0,0*	7,6	12,8
À l'étranger	3,6*	100,0*	67,0	19,3

	Immigrants		Travailleurs temporaires†	Total
	Établis (≥ 5ans)	Récents (< 5ans)		
Citoyenneté canadienne				
Oui	79,2	0,0	0,0	63,1
Non	20,8	100,0	100,0	36,9
Sexe				
Femmes	48,7*	41,9*	44,1	47,5
Hommes	51,3*	58,1*	55,9	52,5
Âge				
15-24 ans	3,3*	5,6*	10,3	4,3
25-34 ans	19,8*	40,1*	51,0	25,0
35-44 ans	28,3*	38,2*	24,4	28,8
45-64 ans	46,4*	16,0*	13,8	40,1
65 ans et plus	2,2*	0,1*	0,5	1,9
État matrimonial				
Jamais marié	18,0*	18,8*	35,1	19,9
Marié – Union libre	74,4*	78,2*	59,9	73,2
Séparé – Divorcé	6,6*	2,7*	4,6	6,0
Veuf	0,9*	0,2*	0,5	0,8
Niveau d'études				
Moins que DES	3,7*	2,4*	5,7	3,8
DES ou équivalent	13,2*	12,9*	15,7	13,4
Postsecondaire non universitaire	20,9*	15,9*	19,6	20,3
Universitaire	62,2*	68,8*	59,1	62,5
Connaissance des langues officielles				
Anglais seulement	80,9	80,6	80,9	80,9
Français seulement	3,7*	4,9*	3,3	3,8
Anglais et français	13,6*	11,9*	12,4	13,4
Ni anglais ni français	1,8*	2,5*	3,3	2,0
N	303 045	35 040	38 965	377 050

[a] Notes de lecture : 1,5 % des résidents permanents établis sont nés aux États-Unis, comparativement à 0,8 % des résidents permanents récents et 6,0 % des travailleurs temporaires. [b] Champ : ensemble des employés nés à l›étranger qui n›étaient pas aux études au moment de l›enquête. † Groupe de référence. * Différence statistiquement significative par rapport au groupe de référence à $p < 0,05$. [c] Région métropolitaine de recensement.
Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada, 2016,* fichier de microdonnées détaillées (fichier maître), calculs des auteurs.